

**Arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'Agence régionale de santé Grand-Est**

NOR :

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Arrête

Article 1

Outre les membres de droit que sont le représentant de l'Etat dans la région, le recteur de région académique et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (ou, le cas échéant, le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), sont membres du conseil d'administration de l'agence régionale de santé Grand-Est :

1. Représentant de l'Etat, au titre du I.-1° de l'article D. 1432-15 :

- Henri PREVOST, préfet de la Marne.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a. Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Estelle GALLOT, titulaire et Denis VALLINETTI, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail (CGT) ;
- Christian SCHNEIDER, titulaire et Yann GRISVAL, suppléant, désignés par force ouvrière (FO) ;
- Alex GORGE, titulaire et Yvette LAMBERT, suppléant, désignés par la confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
- Myriam KUROWSKI, titulaire et Pierre LESEINE, suppléant, désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
- Mickaël OLIER, titulaire et Didier RIVELLOIS, suppléant, désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;

b. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Christine VIOLIER, titulaire et Jean BIWER, suppléant, désignés par la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;
- Serge RULEWSKI, titulaire et Stéphanie RECEVEUR, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et Vice-Président du Conseil de surveillance ;
- Christine SIGRIS, titulaire et Frédéric LORRIETTE, suppléant, désignés par l'union des entreprises de proximité (U2P).

c. Au titre du I.-2° c) de l'article D. 1432-15 :

- Bernard HELLUY, titulaire et Fabien DEQUAIRE, suppléant, par la mutualité sociale agricole (MSA).

3. Représentants des collectivités territoriales, au titre du I.-3° de l'article D. 1432-15 :

- Franck LEROY, titulaire et Nadège HORNBECK, suppléant, désignés par le Président du Conseil régional ;
- Khalifé KHALIFE, titulaire désigné par l'Assemblée des départements de France (ADF) – *suppléant en cours de désignation* ;
- Elisabeth KLIPFEL, titulaire et Dr Henri METZGER, suppléant, désignée par l'Associations des maires de France (AMF).

a. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a. Au titre du I.- 4° a) de l'article D. 1432-15 :

- Frédéric CHAFFRAIX, titulaire et Josette BURY et Angèle RATZMANN, suppléants.

b. Au titre du I.- 4° b) de l'article D. 1432-15 :

- *Titulaire et suppléants en cours de désignation.*

c. Au titre du I.- 4° c) de l'article D. 1432-15 :

- Daniel PERREAU, titulaire – *suppléants en cours désignation.*

b. Personnalités qualifiées :

- Dr Eliane ABRAHAM, Gériatre, Coordinatrice G. Cuny - Nancy ;
- Sabine GIES, Représentant du Régime local Alsace-Moselle ;
- Laurent MASSON, Président de la Mutualité Française Grand Est ;
- Sylvie MATHIEU.

Article 2

Les vice-présidents du conseil d'administration seront nommés ultérieurement.

Article 3

Participent au conseil d'administration avec voix consultative :

1. Les représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence et des conditions de travail prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique :
 - Rachid EL BOURAOUI, titulaire – *suppléant en cours de désignation* ;
 - Albert BERTRANET, titulaire – *suppléant en cours de désignation.*
2. Un député et un sénateur, élus dans l'un des départements de la région, désignés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat :

- Christophe BENTZ, député de la Haute-Marne ;
- Anne-Sophie ROMAGNY, sénatrice de la Marne.

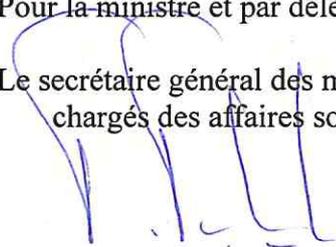
Article 4

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé – Protection sociale - Solidarités.

Fait le 5 mars 2024

Pour la ministre et par délégation,

Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales


Pierre PRIBILE

**Arrêté du 02 mai 2024 modifiant l'arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres
du conseil d'administration
de l'Agence régionale de santé Grand-Est**

NOR :

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Arrête

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'agence régionale de santé Grand-Est :

1. Représentants des collectivités territoriales, au titre du I.-3° de l'article D. 1432-15 :
 - Nicolas LACROIX, titulaire désigné par l'Assemblée des départements de France (ADF).
2. Représentants d'associations de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé, au titre du I.- 4° b) de l'article D. 1432-15 :
 - Yan PREUD'HOMME (AFM Téléthon et CDCA des Ardennes), titulaire.

Article 2

La secrétaire générale par intérim des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé – Protection sociale - Solidarités.

Fait le 2 mai 2024

Pour la ministre et par délégation,

La secrétaire générale par intérim des
ministères chargés des affaires sociales



Sophie LEBRET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de l'accès aux soins

Arrêté du 26 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand-Est

NOR :

La ministre de la Santé et de l'accès aux soins,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17,

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand-Est,

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 modifiant l'arrêté du 5 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand-Est.

Arrête :

Article 1

Sont désignés membres du conseil d'administration de l'agence régionale de santé Grand-Est :

1. Au titre du I.-3° c) de l'article D.1432-15 :

- Nadège HORNBECK et Valérie DEBORD, suppléantes du président de région.

2. Au titre du I.-3° c) de l'article D.1432-15 :

- Elisabeth KLIPFEL, titulaire, Patrice VOIRIN et Régis MESOT, suppléants, désignés par l'Associations des maires de France (AMF) ;
- Alexandre BERBETT, titulaire, Anne CARDINAL et Florian LECOULTRE suppléants, désignés par l'Associations des maires de France (AMF) ;
- Bernard BERTELLE, titulaire, François BAROIN et Jean-Pierre BOUQUET suppléants, désignés par l'Associations des maires de France (AMF) ;
- Jeanne BARSEGHIAN, titulaire, Marie-Marthe DUTTA-GUPTA et Stéphane LEYENBERGER, suppléants, désignés par l'Associations des maires de France (AMF).

Article 2

Au titre de l'article L. 1432-11 du code de la santé publique, participent au conseil de d'administration avec voix consultative, les représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence et des conditions de travail prévu :

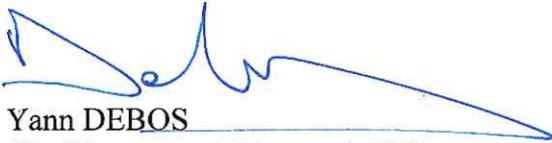
- Fabienne SOURD, titulaire, et Nora VINCENT suppléante au titre des représentants du personnel de l'ARS Grand Est ;

Article 3

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 26 novembre 2024

Pour la ministre et par délégation



Yann DEBOS
Chef de service, Pôle santé ARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de l'accès aux soins

Arrêté du 2 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand-Est

NOR :

La ministre de la Santé et de l'accès aux soins,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17,

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand-Est.

Arrête :

Article 1

Sont désignés membres du conseil d'administration de l'agence régionale de santé Grand-Est, au titre du I.-3° b) de l'article D.1432-15, représentants désignés par Départements de France :

- Nicolas LACROIX, titulaire et Philippe PICHERY et Anne DUMAY, suppléants ;
- Patrick WEITEN, titulaire et Jean-Marc ROZE et Frédéric BIERRY, suppléants ;
- Chaynesse KHIROUNI, titulaire et Jérôme DUMONT et Catherine BOURSIER, suppléants.

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 2 décembre 2024

Pour la ministre et par délégation



Yann DEBOS
Chef de service, Pôle santé ARS

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Arrêté du 13 février 2025 modifiant l'arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand-Est

NOR :

La ministre de la Santé et de l'accès aux soins,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17,

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand-Est.

Arrête :

Article 1

N'est plus membre du conseil d'administration :

- François BAROIN qui avait été désigné par l'Association des maires de France, au titre du I.-3° c) de l'article D.1432-15.

Article 1

Participe au conseil d'administration avec voix consultative :

- Maxime MICHELET, député de la Marne, désigné par la Présidente de l'Assemblée nationale

Article 3

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 13 février 2025

Pour la ministre et par délégation



Sophie LEBRET

Secrétaire générale des ministères chargés des affaires
sociales